

## **Reboost Blockchain Corp**

Société Anonyme au capital de 167 818 €  
5, rue de la Castiglione  
75001 Paris

RCS PARIS 833 663 172  
-----

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes Sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



A l'Assemblée Générale de la société Reboost Blockchain Corp,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article 20 de vos statuts, nous avons été avisé de la convention suivante mentionnée à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé :

##### **Convention de compte-courant avec Serge GOLDNER**

###### **- Nature et modalités**

Une convention de compte courant a été mis en place avec Serge GOLDNER et autorisé par le Conseil d'Administration en date du 9 juin 2025 prévoyant que Serge GOLDNER puisse consentir personnellement à la Société une avance en compte courant d'associé d'un montant de 30 000 euros.

Au 31 décembre 2025, le montant cumulé du compte courant s'élève à 30 000 €.

- Personnes concernées

Serge GOLDNER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société REBOOST BLOCKCHAIN CORP et actionnaire de la société.

Paris, le 10 avril 2026

**BCRH & Associés**

*(Membre de PKF Arsilon)*

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paul Gauteur

